

BOURSE DEPARTEMENTALE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
INFORMATION A LIRE IMPERATIVEMENT
BENEFICIAIRES :

Étudiants, fiscalement rattachés au Cantal (soit directement, soit par le représentant légal), **qui fréquentent un établissement situé en France, habilité à recevoir des boursiers nationaux du CROUS** et qui préparent un diplôme dans le cadre de la formation initiale.

PLAFONDS DE RESSOURCES (Revenu Brut Global figurant sur l'avis d'imposition 2024 à partir des revenus de 2023) À NE PAS DEPASSER ET MONTANTS DE LA BOURSE DEPARTEMENTALE

Points de charge	Echelon 0bis RBG* inf à	Echelon 1 RBG* inf à	Echelon 2 RBG* inf à	Echelon 3 RBG* inf à	Echelon 4 RBG* inf à	Echelon 5 RBG* inf à	Echelon 6 RBG* inf à	Echelon 7 RBG* inf à
0	35 086 €	23 850 €	19 281 €	17 034 €	14 829 €	12 667 €	7 992 €	265 €
1	38 966 €	26 500 €	21 423 €	18 921 €	16 472 €	14 077 €	8 872 €	530 €
2	42 877 €	29 150 €	23 564 €	20 818 €	18 126 €	15 476 €	9 773 €	795 €
3	46.767 €	31 800 €	25 705 €	22 716 €	19 758 €	16 875 €	10 653 €	1 060 €
4	50 668 €	34 450 €	27 846 €	24 603 €	21 412 €	18 285 €	11 533 €	1 325 €
5	54 569 €	37 111 €	29 998 €	26 500 €	23 066 €	19 695 €	12 434 €	1 590 €
6	58 459 €	39 761 €	32 139 €	28 376 €	24 709 €	21 105 €	13 324 €	1 855 €
7	62 360 €	42 411 €	34 280 €	30 274 €	26 352 €	22 514 €	14 215 €	2 120 €
8	66 261 €	45 061 €	36 422 €	32 171 €	29 648 €	23 914 €	15 094 €	2 385 €
9	70 151 €	47 700 €	38 563 €	34 058 €	29 648 €	25 323 €	15 985 €	2 650 €
10	74 052 €	50 361 €	40 704 €	35 955 €	31 291 €	26 733 €	16 685 €	2 915 €
11	77 952 €	53 011 €	42 835 €	37 853 €	32 955 €	28 132 €	17 755 €	3 180 €
12	81 843 €	55 650 €	44 976 €	39 739 €	34 588 €	29 542 €	18 645 €	3 445 €
13	85 743 €	58 300 €	47 117 €	41 637 €	36 231 €	30 952 €	19 525 €	3 710 €
14	89 634 €	60 971 €	49 269 €	43 513 €	37 895 €	32 362 €	20 426 €	3 975 €
15	93 545 €	63 611 €	51 410 €	45 410 €	39 538 €	33 772 €	21 317 €	4 240 €
16	97 435 €	66 261 €	53 551 €	47 308 €	41 170 €	35 181 €	22 196 €	4 505 €
17	101 347 €	68 911 €	55 692 €	49 195 €	42 824 €	36 581 €	23 087 €	4 770 €
Montant de la bourse départementale	100 €	100 €	150 €	225 €	300 €	375 €	450 €	525 €

* RBG Revenu Brut Global

Les décisions d'attribution ou de rejet seront directement notifiées par le Conseil départemental aux familles. Le paiement de la bourse intervient sur le compte dont le relevé d'identité bancaire a été fourni.

Dossier à déposer ou à renvoyer au CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL, Service Education Jeunesse
28, Avenue Gambetta 15015 AURILLAC CEDEX

Les bourses départementales sont accordées pour une année scolaire. Un nouveau dossier doit être établi chaque rentrée scolaire.

L'ETUDIANT

PRENOM ET NOM DE L'ETUDIANT :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

F*

M*

NUMERO DE TELEPHONE (FIXE OU PORTABLE) :

MAIL :

@

ADRESSE FAMILIALE COMPLETE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT FREQUENTE :

DIPLÔME PREPARE :

MONTANT ANNUEL DE LA BOURSE NATIONALE :

€

ECHELON :

KILOMETRAGE ALLER ENTRE LE DOMICILE FAMILIAL ET L'ETABLISSEMENT :

KM

LA FAMILLE

LE REPRESENTANT LEGAL : Père, mère, autres (précisez)*

Nom et prénom :

Profession :

Numéro de téléphone (fixe ou portable) :

Email :

@

Situation de famille : (*) : Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Veuf(ve) En concubinage Célibataire

(*) : Rayer la mention inutile

LE CONJOINT :

Nom et prénom :

Profession :

LISTE DE TOUS LES ENFANTS SCOLARISES OU NON, A CHARGE D'UN POINT DU VUE FISCAL (AUTRES QUE LE CANDIDAT) :

Prénom NOM	Age	Établissement scolaire fréquenté et classe suivie	Autre situation (ex : demandeur d'emploi)

Avez-vous présenté une demande de bourse départementale (enseignement supérieur ou secondaire) en faveur de l'un ou de plusieurs enfants figurant sur ce tableau ? : OUI NON (*)

Si « OUI », précisez le(s) prénom(s) NOM (S) :

.....

CALCUL DE LA BOURSE

REVENU BRUT GLOBAL AVIS D'IMPOSITION 2024 SUR REVENUS 2023 : €

	Nombre de points de charges
Distance aller entre la commune de résidence familiale et l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire : - 1 point si cette distance est comprise entre 30 et 249 kms - 2 points si cette distance est de 250 kms et plus	
Nombre d'enfants à charge d'un point de vue fiscal (autre que le candidat pour lequel la bourse est demandée) : - 4 points si étudiant dans enseignement supérieur - 2 points pour chaque frère et sœur scolarisé en primaire ou en secondaire	
TOTAL	

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Photocopie du **certificat de scolarité** de l'année scolaire 2024/2025
- **Relevé d'identité bancaire** de l'étudiant
- **Photocopie de la notification définitive** de la Bourse d'Enseignement Supérieur (CROUS) sur critères sociaux pour l'année 2024/2025.
- Photocopie de l'avis d'imposition complet des parents, correspondant à **l'avis d'impôt 2024 (sur les revenus de l'année 2023)**.

Dans l'hypothèse où, en cas de concubinage ou de remariage, les charges éducatives de l'étudiant seraient assumées exclusivement par le représentant légal, fournir une attestation sur l'honneur le précisant.

En cas de garde alternée : les deux avis d'imposition des parents devront être fournis.

Un accusé réception vous sera adressé après transmission de votre dossier complet. En l'absence de ce document, il vous appartiendra de prendre contact avec nos services, car seuls les dossiers pour lesquels un accusé de réception aura été établi seront examinés.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers de bourses départementales et dont le responsable est le Président du Conseil départemental du Cantal. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit avec justificatif d'identité au Correspondant Informatique et Libertés, Service des Affaires Juridiques et du Contentieux, Hôtel du Département, 28 Avenue Gambetta, 15015 AURILLAC Cedex.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Toutes les données recueillies sont obligatoires. Un défaut de réponse est susceptible d'entraîner des difficultés dans la gestion de votre demande.